



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 15 RAMADAN 1439 (31 MAI 2018)

\*

### I- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :

#### Projet de loi :


 **Projet de loi n° 19.18 relative** à l'organisation de la profession de commissionnaire en douane.

#### Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.18.306** fixant le pourcentage du capital que la société peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom pour le compte de la société.

2. **Projet de décret n° 2.18.370** modifiant et complétant le décret n° 2.10.432 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris en application des dispositions de la loi n° 52.05 portant code de la route, relatives à l'enseignement de la conduite.

#### Convention internationale :

 **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, faite à Brazzaville le 30 avril 2018.

- **Projet de loi n° 39.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

### III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions suivantes :

1. Nomination du Directeur de l'Agence Urbaine d'Oujda ;
2. Nomination du Directeur de l'Agence Urbaine d'Agadir ;
3. Nomination du Directeur de l'Agence Urbaine de Taroudant - Tiznit - Tata ;
4. Nomination du Directeur de l'Agence Urbaine d'Ouarzazate - Zagora - Tinghir ;
5. Nomination du Directeur des Affaires Juridiques au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;
6. Renouvellement de nomination du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique de Bou Regreg et de la Chaouia ;
7. Renouvellement de nomination du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique de Sakia El Hamra et Oued Eddahab ;
8. Renouvellement de nomination du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa.